

Prendre sa carte de pêche en un clic avec le nouveau site cartedepeche.fr

Afin de faciliter l'adhésion au 2^e réseau associatif de France (1,5 million de pratiquants), le site cartedepeche.fr évolue pour offrir une navigation fluide dans un environnement graphique moderne et écoconçu.

S'inscrivant dans le processus de digitalisation du réseau associatif de pêche de loisir, le site cartedepeche.fr est, depuis 2019, l'unique moyen **d'adhérer aux Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA)**. Les particuliers peuvent ainsi se procurer directement leur carte de pêche sur le site ou via l'intermédiaire d'un revendeur agréé disposant d'un espace personnalisé sur la plateforme.

Dès le mercredi 6 septembre, les internautes, pêcheurs novices ou chevronnés, bénéficieront d'une nouvelle interface repensée pour simplifier, fluidifier et accélérer la prise d'une carte de pêche, le tout avec un accompagnement didactique si cela est nécessaire pour l'adhérent.

Précise, pratique et organisée, son ergonomie répond efficacement aux sollicitations de tout pêcheur que ce soit pour **choisir ou renouveler sa carte, accéder à son compte adhérent sécurisé, régler son panier, consulter l'actualité** ou les informations des structures associatives de la pêche de loisir en France.

Véritable vitrine de la pêche de loisir accessible sur ordinateur, smartphone ou tablette, le site respecte également les critères de l'écoconception afin de minimiser son impact environnemental.

Une nouvelle version pensée et conçue pour offrir aux habitués comme aux primo accédants une expérience pêche réussie, à découvrir à partir du mercredi 6 septembre à 10h00, sur www.cartedepeche.fr

- Attention, afin de permettre la mise en ligne de la nouvelle interface, **le site sera indisponible le mardi 5 septembre**. Les pratiquants devront donc anticiper leur prise de carte, car aucune commande ne sera possible ce jour-là.

